

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT 2019-2020

CURSUS

Prise en compte du quotient familial, se référer au tableau se trouvant au verso

Cours	Domiciliés ou travaillant à Aubervilliers/La Courneuve	Domiciliés en Seine-Saint-Denis (hors Aubervilliers/La Courneuve)	Domiciliés hors Seine-Saint-Denis
Initiation <i>(musique et danse)</i>	77 € à 205 € max		
Cycles 1, 2, 3 Parcours personnalisé <i>(instrument, voix, danse, théâtre)</i>	77 € à 985 €	301 € min à 985 €	985 €
Cycle Spécialisé Toutes disciplines	382 € à 1052 €	382 € à 1052 €	1052 €
CPES - Cycle Préparatoire à l'Enseignement supérieur	382 € à 1052 €	382 € à 1052 €	382 € à 1052 €
Création / Culture musicale Hors Cycle spécialisé <i>FM, Ecriture, Orchestration, Histoire de la musique, Analyse, MAO, Acoustique Musicale, Composition (+ Improvisation en complément de ces disciplines)</i>	77 € à 512 € max <i>(pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)</i>	301 € à 512 € max <i>(pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)</i>	512 € <i>(pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)</i>

PRATIQUES COLLECTIVES SEULES

Cours	Tarif unique
Grand Chœur, Formation musicale adulte, Atelier adulte de musique baroque, Atelier de musiques traditionnelles, Atelier direction de chœur, Orchestre, Improvisation, Relevé et atelier jazz, Musique de Chambre, Autismus	112 € <i>(pour 1 ou plusieurs de ces activités)</i>

TARIFS REDUITS

- **Familles** : application d'une réduction de 25 % du tarif de base pour le 2^{ème} membre de la même famille, et de 50 % du tarif de base à partir du 3^{ème} membre de la famille, sauf en matière de tarif « pratiques collectives seules ».
- **Deuxième discipline** : Application d'une réduction de 25 % du tarif de base sur les droits d'inscription de la deuxième discipline.
- **CHAM/CHAD Diderot** : exonération des droits d'inscription et mise à disposition gratuite des instruments.

LOCATION D'INSTRUMENT

Possibilité de louer un instrument (sauf le piano) au CRR 93 pour les débutants et éventuellement pour les élèves de 2^{ème} année. Tarif : 122 € pour l'année - 42 € pour 1 trimestre.

CONCOURS D'ENTREE

56 € non remboursables (déduits des droits d'inscription en cas de réussite).

EN CAS D'ABANDON OU DE RADIATION

Le remboursement des droits d'inscription s'effectue dans un délai de 4 semaines suivant le début des cours, moyennant une retenue de 12 € pour les frais de dossier. **La demande doit être formulée par courrier auprès de la Direction du CRR 93. Passé ce délai, le montant des droits d'inscription reste dû en totalité.**

TABLEAU D'APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL

Cycles 1-2-3 et parcours personnalisé : Pour les familles et élèves domiciliés (ou travaillant) à Aubervilliers ou La Courneuve, et en Seine-Saint-Denis à partir de la 6^{ème} tranche.

Cycle spécialisé : Pour les familles et élèves domiciliés (ou travaillant) à Aubervilliers ou La Courneuve, et en Seine-Saint-Denis.

CPES : Pour les familles et élèves domiciliés à Aubervilliers ou La Courneuve, en Seine-Saint-Denis et hors Seine-Saint-Denis.

Tranches	Quotient familial	2019-2020	
		Cycles 1,2,3 et parcours personnalisé	cycles spécialisé et CPES
1	0 à 270	77	
2	271 à 370	112	
3	371 à 542	164	
4	543 à 637	205	
5	638 à 762	240	
6	763 à 932	301	
7	933 à 1131	358	382
8	1132 à 1351	431	461
9	1352 à 1721	512	546
10	1722 à 2457	715	764
11	2458 et plus	985	1052

L'inscription au CRR 93 n'est définitive qu'après le paiement des droits d'inscription. Ils se règlent sur place, lors de l'inscription, par chèque bancaire à l'ordre de SIVU ECOLE MUSIQUE DANSE Régie de Recettes, ou par prélèvement (fournir un RIB). Les droits d'inscription sont annuels mais peuvent être réglés en plusieurs fois.

POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL LES DOCUMENTS À PRÉSENTER SONT (sauf élèves domiciliés hors Seine-Saint-Denis, **EXCEPTÉ LES CPES**) :

- Pour les locataires : quittance nominative de loyer, revêtue d'un timbre fiscal ou émanant d'un organisme officiel et datant de moins de 3 mois
- Pour les propriétaires : échéancier (remboursement de crédit)
- Dernier avis de paiement ou de virement des allocations familiales ou de non-paiement
- Avis d'imposition 2019 (sur les revenus de 2018) ou fiches de paie du mois de décembre 2018 des parents
- Justificatif de versement de pensions, bourses d'études (le cas échéant)
- Justificatif d'emploi (pour les personnes travaillant à Aubervilliers ou La Courneuve mais qui n'y résident pas)
- Un RIB (Relevé d'identité bancaire) format IBAN BIC pour le règlement par prélèvement

En l'absence de ces pièces justificatives pour le calcul du quotient familial, le tarif appliqué par défaut est le tarif maximum soit 985 € pour les cycles 1.2.3 et parcours personnalisé ou 1052 € pour le cycle spécialisé et le CPES.